

Dossier : 01 08 75

Date : 2003.08.07

Commissaire : M^e Diane Boissinot

X

Demandeur

c.

Fermont (Ville)

Organisme

CONSTAT

[1] Le demandeur se désiste, en date du 31 juillet 2003, de sa demande de révision d'une décision du responsable de l'accès de l'organisme. Cette demande a été formulée en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

EN CONSÉQUENCE, la Commission

[2] **CONSTATE** le désistement; et

[3] **FERME LE DOSSIER**

Québec, le 7 août 2003

DIANE BOISSINOT
Commissaire

Avocat de l'organisme :
M^e Raymond Nepveu